MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2025 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville à Tingwick

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19 h)
MM. Sylvain Hinse, conseiller (19 h)
Denis V. Lachance, conseiller (19 h)
Charles Rioux, conseiller (19 h)
Mme Suzanne Gagnon, conseillère
MM. Mario Hinse, conseiller (19 h)
Pierre-André Arès, conseiller (19 h)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière.

2025-04-102 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que l'ajout des sujets suivants est demandé :

- Rapport concernant l'application de la gestion contractuelle pour l'année 2024
- Nivellement et fauchage terrain zone industrielle et commerciale
- Réfection dévire Chemin des Plante
- Mandat Therrien, Couture, Jolicoeur : autorisation d'un recours judiciaire en lien avec la location d'érablière dossier M. Marcel Langlois
- Résolution d'appuie : accueil des enfants à besoins particuliers dans les camps de jour municipaux
- Invitation du maire de Val-des-Sources : Tournoi de golf du maire de la Ville de Val-des-Sources édition 2025
- Facture service de garde impayé : dossier D-6480 : 287.39 $: agence de recouvrement
- Moisson Mauricie/Centre-du-Québec : Brunch-bénéfice le 4 mai : 50 $/personne
- Nomination de la directrice-générale/greffière trésorière : application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DE LA GESTION CONTRACTUELLE POUR L'ANNÉE 2024

La directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Ramsay mentionne que l'application du Règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière pour l'année 2024 et dépose son rapport séance tenante.

RAPPORT CONSEILLER RESPONSABLE DE DOSSIERS

Le conseiller, Sylvain Hinse

- L'improvisation est reprise de plus belle, prochain match le 15 mai à Notre-Dame-de-Ham, les équipes sont regroupées par citoyens

Le conseiller, Denis V. Lachance

- MADA : comité de suivi, résultats séance publique tenue et sondage électronique en vue d'un canevas de plan d'action prévu à l'automne
- Chevaliers de Colomb : 18 avril pain du partage, argents sont redistribués dans la communauté

Le conseiller, Charles Rioux

- Rien à signaler

La conseillère, Suzanne Gagnon

- 3e édition du Sentier des histoires, n'a pas connu une très belle température, supers bénévoles ! Dons de 260 $ reçus et remis au sentier
- Le 3 mai : corvée du printemps au sentier, tous sont bienvenus à prêter main forte
- Renouvellement d'adhésion

Le conseiller, Mario Hinse

- Compte-rendu de la rencontre de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, stations de lavage et barrières

Le conseiller, Pierre-André Arès

- Participation à la conférence Agri-Ressources et participation à l'AGA

Le maire, Réal Fortin

- Participation au rallye communautaire, mois du bénévolat, invitation à consulter répertoire des ressources
- Rencontre avec le député provincial
- MADA : délégué à la MRC pour les aînés, consultation publique pour les organismes

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MARS 2025

Rien à signaler.

2025-04-103 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MARS 2025**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2025 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Mario Hinse, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue 3 mars 2025 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-104 **ADOPTION DES COMPTES**

Fournisseur	Description	Montant
Air Liquide Canada	Accessoires pour soudure	207.67 $
Alarme Bois-Francs	Inspection système d'alarme incendie CPE, édifice administratif, salle paroissiale et centrale d'alarme	2 530.58 $
Beaudoin & Fils serrurier	Clefs supplémentaires CPE	6.90 $
Bilodeau Baril Leeming	Architecte projet Pavillon Armand-Rousseau	11 394.02 $
Bojak	Location déshumidificateur dégât d'eau CPE	401.03 $
Carmion BL	Réparation camion #2	3 308.09 $
Camions Denis Lefebvre	Réparation camion loué et location camion mois d'avril	16 386.42 $
Centre du Camion Gauthier	Réparation camion loué et camion #2	312.62 $
Cercle des Fermières de Tingwick	Soutien financier	1 100.00 $
Charest International	Réparation camions de déneigement	110.18 $
Climcô	Appel de service chauffage CPE, réparation climatiseur Pavillon Armand-Rousseau et réparation	1 311.59 $

	suite à l'inspection annuelle	
Couture Timber Mart	Achat d'asphalte froide	645.64 $
Décoration Beaumar	Matériel pour confectionner des drapeaux rouges	23.97 $
Entreprise MO	Location machineries déneigement et réparation rang 6, 8 et 9	47 616.87 $
Équipements incendies CMP Mayer inc.	Achat botte	577.46 $
Équipements Provicto	Achat débroussailleuse Stihl, compacteur manuel et entretien petits outils	1 028.12 $
Enseignes A. Gagnon	Accessoires service de sécurité incendie	51.74 $
Formation Loignon	Formation service de sécurité incendie	687.20 $
Gaudreau Environnement	Déchets ménage garage et cour	51.09 $
Gleason	Journée blanche	1 411.89 $
Icimédias	Annonce vente débroussailleuse	503.55 $
Kubota	Achat pour tondeuse Kubota	45.26 $
Maheu & Maheu	Service de gestion paritaire février, mars et avril 2025	322.51 $
Medic Québec	Renouvellement trousses de 1er soins	1 436.17 $
Municipalité de Notre-Dame-de-Ham	Arbitre soirée d'improvisation	110.00 $
Pièces d'auto Allison	Accessoires garage et peinture camions déneigement	988.25 $
Pièces de Carrosseries Capex	Accessoires peinture camions déneigement	179.77 $
Plomberie Carignan	Réparation et remplacement robinets CPE et bureau	1 973.57 $
Robitaille Équipements	Lames camion #1 et accessoires déneigement	3 457.30 $
Roger Grenier	Pièces modifications stop brigadier et agrafes fabrication drapeaux rouge	96.67 $
Roval Mécanique	Réparation camion loué, camion #2 et camion #1	2 087.62 $
Les Services EXP	Honoraires professionnels ingénieur Chemin du Mont-Gleason et rond de virage rue Simoneau	4 216.71 $
Techni-Consultant	Consultant projet Pavillon Armand-Rousseau	1 548.60 $
VFD Industriel	Accessoires camions déneigement	385.43 $
Victo Freins Démarreur	Produits d'entretien service de sécurité incendie	34.68 $
Total		**106 341.50 $**

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu d’acquitter les comptes pour une somme globale de 106 341.50 $.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE

POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois de mars 2025 relatifs à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 444 210.59 $. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil le 7 avril 2025.

INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

2025-04-105 **Embauche de Mme Michelle Lafortune, inspectrice en bâtiment et en environnement**

Il est proposé par le conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu d'embaucher Mme Michelle Lafortune à titre d'inspectrice en bâtiments et en environnement pour une période probatoire de 6 mois. Les conditions et avantages sociaux seront déterminés dans une entente salariale à intervenir entre les parties et selon l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

INSPECTEUR MUNICIPAL

2025-04-106 **Demande de soumission camion pour remplacer le camion #8**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions par le système électronique SEAO afin d'effectuer l'achat d'un camion pour remplacer le camion #8. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-107 **Demande de soumission pulvérisation, rechargement et traitement de surface double rang 6 de 5.5 km à partir des limites de Chesterville**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour la pulvérisation, le rechargement et le traitement de surface double du rang 6 sur une distance de 5.5 km à partir des limites de Chesterville. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni encourir aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-108 **Présentation soumission diesel année 2025**

Les soumissions ont été ouvertes à 11h05 le lundi 24 mars par Chantale Ramsay, directrice générale en présence de Madame Guylaine Bergeron (adjointe à la direction) et Monsieur Pierre Chouinard (Pierre Chouinard & fils).

Nom	Prix	Conformité
Harnois Énergies inc.	1.1290 $/litre **Diesel type hiver** 1.1990 $/litre **Diesel type été**	Oui
Pierre Chouinard & fils	1.1707 $/litre **Diesel type hiver** 1.1707 $/litre **Diesel type été**	Non vérifiée

Prix moyen au litre :

Harnois Énergies inc. : 1.1640 $/litre
Pierre Chouinard & fils : 1.1707 $/litre

Après vérification, la soumission de Harnois Énergies inc. est la plus basse conforme selon le prix moyen. Ce prix comprend le transport.

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu d'accepter la soumission de Harnois Énergies inc. aux prix mentionnés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-109 **Demande de Mme Chantal Paradis : ajout d'un arrêt coin rues des Pins et Réal-Boutin, triangle de visibilité, dos d'âne rue Réal-Boutin**

Considérant que l'intersection rues des Pins et Réal-Boutin présente un triangle de visibilité obstrué par une haie de cèdre, créant un danger pour les usagers de la route ;

Considérant que la sécurité des citoyens et la conformité aux normes de signalisation routière sont des priorités pour la municipalité ;

Considérant qu'une demande d'installation d'un dos d'âne face au 10, rue Réal-Boutin a été refusée;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu que la Municipalité de Tingwick autorise la demande de Mme Chantal Paradis par l'ajout d'un arrêt au coin des rues des Pins et Réal-Boutin pour assurer la sécurité des usagers;

Que la haie soit taillée de manière à ce que le triangle de visibilité soit respecté;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-110 **Acceptation contrat de déneigement MTQ pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028**

Considérant que le contrat de déneigement du ministère des Transports vient à échéance à la fin de la saison;

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick renouvelle son contrat de déneigement avec le ministère des Transports du Québec pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-111 **Demande de soumission calcium**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour l'approvisionnement et l'épandage de l'abat-poussière pour l'année 2025. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires et se réserve le droit de passer outre à une irrégularité mineure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-112 **Location niveleuse 2025**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu d'autoriser la directrice générale, Madame Chantale Ramsay, à demander des prix pour le nivellement des routes 2025 et d'octroyer le contrat à l'entrepreneur ayant le plus bas prix selon le manuel du taux de location de machinerie lourde en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Remboursement frais de cellulaire conducteurs camion de déneigement
La résolution numéro 2025-04-113

Il est proposé par le conseiller Mario Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick rembourse la somme de 30 $/mois aux conducteurs de camion de déneigement pour l'utilisation de leur cellulaire personnel durant leur contrat d'emploi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-114 **Réfection rang 8**

Il est proposé par le conseiller Mario Hinse, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance, il est résolu d'approuver les dépenses relatives aux travaux de réfection du rang 8. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni encourir aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-115 **Nivellement et fauchage terrain zone industrielle et commerciale**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux à demander des prix pour le nivellement et fauchage du terrain en zone industrielle et commerciale et d'octroyer le contrat à l'entrepreneur ayant le plus bas prix selon le manuel du taux de location de machinerie lourde en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-116 **Réfection dévire Chemin des Plante**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance, il est résolu d'approuver les dépenses relatives aux travaux de réfection de la dévire du chemin des Plante. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni encourir aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

ADMINISTRATION

2025-04-117 **Inscription à l'Association des chefs : directeur du service de sécurité incendie : 320 $**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu d'inscrire le directeur du service de sécurité incendie à l'Association des chefs au coût de 320 $, plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-118 **Simo : proposition de services professionnels pour la mesure de boues dans les étangs aérés : Option 1 (1 935.47 $)**

Considérant que SIMO est expert de l'exploitation d'infrastructures de traitement d'eau potable;

Considérant l'offre de services professionnels visant à réaliser les mesures de boues dans les étangs aérés;

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée la

conseillère Suzanne Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre de service professionnelle de SIMO dans la démarche de mesure de boues dans les étangs aérés, les honoraires sont sur une base forfaitaire de 1 935.47 $, Option 1 (mesure de boues), plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie : 17 mai 2025
La résolution numéro 2025-04-119

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick proclame le 17 mai 2025 *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-120 **RAVIR : demande d'adhésion 100 $/année**

Considérant que RAVIR est un organisme voué à promouvoir les arts et la culture en ruralité et à aider les artistes à obtenir une vitrine et des opportunités d'exposer et d'afficher leurs talents en arts de la scène et de la littérature;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu de refuser la demande d'adhésion à RAVIR au montant de 100 $/ année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-121 **Remboursement loisirs Ville de Danville**

Considérant que la Ville de Danville n'a pas d'entente de loisirs avec la Municipalité de Tingwick;

Considérant que l'activité n'est pas desservie par la municipalité et la Ville de Warwick;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu que le Conseil autorise le remboursement à 100% de frais de non-résidents lors d'inscription aux loisirs de la Ville de Danville et ce, sur présentation de la facture, reçu et preuve de résidence citoyenne;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Correction résolution numéro 2024-12-439 : Mise à jour étude de vulnérabilité des sources d'eau potable 2025 : COPERNIC : modification coût
La résolution numéro 2025-04-122

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu corriger la résolution numéro 2024-12-439 « Mise à jour étude de vulnérabilité des sources d'eau potable 2025 : COPERNIC », modifiant le coût initialement prévu de 23 300.00 $ par 12 278.49 $.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-123 **Demande de signalisation « Attention à nos enfants » face au 3405, Chemin Craig**

Considérant que les résidents du secteur du chemin Craig ont formulé une demande visant à l'installation d'un panneau de signalisation de type « Attention à nos enfants » afin de sensibiliser les automobilistes à la présence de garderie dans le secteur;

Considérant la présence de garderies dans le secteur;

En conséquence, sur proposition du conseiller Mario Hinse, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu que le Conseil refuse l'installation d'un panneau de signalisation de type « Attention à nos enfants « face au 3405, chemin Craig;

Qu'en problématique d'excès de vitesse, la population est invitée à communiquer avec la Sûreté du Québec afin d'en faire respecter les limites.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-124 **Proclamation de la Semaine de l'action bénévole du 27 avril au 3 mai 2025**

Considérant que la Semaine de l'action bénévole est de retour au Québec sous le thème *En route vers bénévolat*;

Considérant que pour bâtir une société juste et équitable pour toutes et pour tous, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

Considérant que bénévoler, c'est enrichir son parcours en prenant la route pour aller à la rencontre de l'autre;

Considérant que l'action bénévole permet à toute personne de trouver sa voie pour améliorer le bien-être de nos milieux;

Considérant que plusieurs citoyennes et citoyens de notre municipalité bénéficient de l'action bénévole;

Considérant qu'il est de mise de souligner toute l'importance du bénévolat dans notre communauté;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick proclame la semaine de l'action bénévole du 27 avril au 3 mai 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-125 **Règlement numéro 2025-432 modifiant le règlement G-100 afin d'augmenter les amendes exigibles dans les cas de dérapages de véhicules automobiles**

Considérant les dispositions législatives pertinentes, notamment celles de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1);

Considérant que le Conseil a adopté le règlement numéro 2021-409 G-100

établissant les dispositions réglementaires à être appliquées par la Sûreté du Québec ou le responsable de l'application du présent règlement sur le territoire de la municipalité;

Considérant que le Conseil juge opportun de mettre à jour ledit règlement;

Considérant que, lors de la séance du 13 janvier 2025, en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), un avis de motion a été donné par la conseillère Suzanne Gagnon et un projet de règlement a été déposé par celle-ci au Conseil;

Considérant que lors de la séance 7 avril 2025, l'adoption du présent règlement a été proposée et adopté à l'unanimité par ce Conseil;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance, il est résolu que le Conseil adopte le Règlement numéro 2025-432 modifiant le règlement G-100 afin d'augmenter les amendes exigibles dans les cas de dérapages de véhicules automobiles

Il est, par le présent règlement, ordonné et statué ce qui suit :

Article 1 – Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 – Modification de l'article 4.8.1

L'article 4.8.1 est modifié par l'ajout d'un deuxième alinéa :

« 4.8.1 Quiconque contrevient aux dispositions des articles 4.1, 4.3, 4.4, 4.5 ou 4.6 commet une infraction et est passible d'une amende de quarante dollars (40,00 $) plus les frais.

Nonobstant ce qui précède, quiconque contrevient aux dispositions de l'article 4.3.9 commet une infraction et est passible d'une amende de trois-cents dollars (300,00 $) plus les frais. »

Article 3 – Entrée en vigueur

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-126 **Transfert surplus cumulés réserve aqueduc/égout année 2023-2024 et 2025 : 18 257.79 $**

Considérant les états financiers déposés et le surplus cumulé dans la réserve aqueduc/égout année 2023-2024 et 2025;

En conséquence, sur proposition du conseiller Mario Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick autorise l'ouverture d'une réserve financière aqueduc/égout à même le surplus cumulé de 18 257.79 $ en réserve pour ces postes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-127 **Frais annuel de 795.68 $: test hebdomadaire service de sécurité incendie : remplacement test téléavertisseurs**

Considérant que le remplacement des téléavertisseurs a été complété;

Considérant qu'à la suite de ce remplacement, des tests hebdomadaires du système de sécurité incendie sont requis afin d'assurer le bon fonctionnement du nouveau matériel;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le

conseiller Denis V. Lachance, il est résolu que le Conseil autorise le paiement des frais annuels de 795,68 $ pour le service de tests hebdomadaires du système de sécurité incendie, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Autocollants pare-brise service de sécurité incendie : 60 $
La résolution numéro 2025-04-128

Considérant que le service de sécurité incendie a besoin d'autocollants pour pare-brise afin d'assurer l'identification adéquate d'un véhicule de service ;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu que le Conseil autorise l'achat d'autocollants pour pare-brise destinés au service de sécurité incendie, au coût de 60 $, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-129 **Achat laveuse habits de combats service de sécurité incendie : 13 922 $**

Considérant que le Service de sécurité incendie a besoin d'une laveuse spécialisée pour l'entretien et la décontamination des habits de combat utilisés par les pompiers ;

Considérant que l'entretien adéquat des équipements de protection individuelle est essentiel pour assurer la sécurité des membres du personnel et prolonger la durée de vie des équipements ;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance et résolu que le Conseil autorise l'achat d'une laveuse pour les habits de combat du Service de sécurité incendie, au coût de 13 922 $, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-130 **Demande réparation ou remplacement panneau d'affichage Trois-Lacs**

Considérant que le panneau d'affichage situé au Parc des Pins aux Trois-Lacs est endommagé/détérioré et ne permet plus d'assurer adéquatement sa fonction d'information auprès des citoyens ;

Considérant que ce panneau constitue un outil essentiel pour la diffusion d'informations municipales et communautaires;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise la réparation ou le remplacement du panneau d'affichage situé au Parc des Pins aux Trois-Lacs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-131 **Mandat Gest-Eau : rapport déplacement chlore station d'eau potable : avis de non-conformité**

Considérant que Gest-Eau offre une gestion complète de l'approvisionnement temporaire en eau potable;

Considérant la Municipalité de Tingwick a reçu du ministère de l'Environnement un avis de non-conformité concernant l'installation de production d'eau potable;

Il est proposé par le conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la municipalité donne un mandat à la firme Gest-Eau pour le rapport de déplacement de chlore de la station d'eau potable à la suite d'un avis de non-conformité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires
La résolution numéro 2025-04-132

Considérant le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Municipalité de Tingwick désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Municipalité de Tingwick prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Arthabaska en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Arthabaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-133 **Concours de Pâques**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance et résolu d'approuver le concours de Pâques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-134 **Projet OBNL : Mme Line Martin « Renseigner pour enseigner »**

Considérant que Mme Line Martin a soumis un projet intitulé *Renseigner pour enseigner*, visant à offrir un accompagnement éducatif et informatif aux personnes susceptibles de devenir bénéficiaires de l'organisme à la suite d'une demande de soutien;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance, il est résolu que le Conseil refuse d'approuver le projet *Renseigner pour enseigner* présenté par Mme Line Martin;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Projet de carrière Ferme Rollère : Municipalité de St-Rémi-de-Tingwick : demande de Mme Maureen Martineau
La résolution numéro 2025-04-135

Considérant la demande de Mme Maureen Martineau relativement au projet de carrière de Ferme Rollère à Saint-Rémi-de-Tingwick et la circulation à intervenir le cas échéant dans la Municipalité de Tingwick;

Considérant que les routes devant être empruntées par les véhicules lourds, en l'occurrence le chemin de Saint-Rémi/rue Saint-Joseph/chemin de Warwick, relève exclusivement de la compétence du ministère des Transports;

En conséquence, sur proposition du conseiller Mario Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu que le Conseil transmette un suivi à Mme Maureen Martineau quant au projet de carrière en la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick par Ferme Rollère.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-136 **5 à 7 bénévoles 2025**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu d'inviter 2 personnes par organismes de Tingwick au 5 à 7 des bénévoles qui aura lieu le 23 mai 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-137 **Réclamation factures et bon d'achat : Dep café**

Considérant que le Dépanneur Dep-Café inc. est radiée d'office depuis plus d'un an;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu que le Conseil refuse la réclamation de factures et bons d'achat présentés pour remboursement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-138 **Achat de fleurs : budget 1 000$**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise l'achat de fleurs annuelles pour un budget maximum alloué de 1 000 $.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-139 **Achat d'un 2e micro pour la salle paroissiale**

Il est proposé par le conseiller Denis V. Lachance, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu d'effectuer l'achat d'un 2e micro pour la salle paroissiale Chénier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-140 **Mandat Therrien, Couture, Jolicoeur : autorisation d'un recours judiciaire en lien avec la location d'érablière dossier M. Marcel Langlois**

Considérant le bail de location de l'érablière intervenu le 10 mai 2019 entre la Municipalité de Tingwick et Monsieur Marcel Langlois, sur une partie du lot numéro 6 241 824 du cadastre du Québec, situé sur le chemin Craig;

Considérant que le bail avait une durée initiale de cinq ans, soit jusqu'au 31mai 2024 et qu'il pouvait être reconduit;

Considérant que le 7 juin 2021, par sa Résolution portant le numéro 2021-06-178, le conseil municipal a rejeté la demande de M. Marcel Langlois à l'effet de prolonger le bail pour une durée de 20 ans;

Considérant que le 4 décembre 2023, soit plus de trois mois avant l'expiration du bail, le conseil municipal a adopté la Résolution numéro 2023-12-421 afin de prolonger, pour une période d'un an uniquement, le bail de location de l'érablière intervenu avec M. Marcel Langlois;

Considérant que le bail de location de l'érablière a donc été renouvelé pour une période d'un an, soit jusqu'au 31 mai 2025;

Considérant que M. Marcel Langlois a été avisé de cette décision et qu'il n'a jamais manifesté son désaccord;

Considérant que le 4 novembre 2024, le conseil municipal a adopté la résolution portant le numéro 2024-11-404 par laquelle il a été décidé de ne pas renouveler le bail de location intervenu avec M. Marcel Langlois, lequel viendra à échéance le 31 mai 2025;

Considérant que M. Langlois a été avisé de la décision du conseil municipal;

Considérant que M. Langlois a fait parvenir une mise en demeure à la Municipalité par le biais d'un avocat et ensuite, une correspondance d'un second avocat à l'effet qu'il ne quitterait pas les lieux le 31 mai 2025;

Considérant que la Municipalité n'a pas reconduit le bail, mais qu'elle a permis son prolongement pour une période d'une année avant de reprendre le lot 6 241 824 afin de redéfinir la vocation de ce terrain plus tard;

Considérant qu'en raison de la position de M. Marcel Langlois à l'effet qu'il ne quittera pas la propriété de la Municipalité le 31 mai 2025, celle-ci est en droit de mandater ses avocats afin d'entreprendre les procédures judiciaires requises pour l'expulser des lieux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick mandate la firme d'avocats Therrien Couture Joli-Coeur S.E.N.C.R.L. pour entreprendre contre M. Marcel Langlois toutes les procédures judiciaires nécessaires afin, notamment, d'obtenir une ordonnance de la Cour supérieure pour lui enjoindre de quitter le lot numéro 6 241 824 du cadastre du Québec, situé sur le chemin Craig, vu l'expiration de la période de prolongement du bail, et de procéder au démantèlement de ses installations servant à l'exploitation d'une érablière, et qu'à défaut par celui-ci d'obtempérer dans le délai prescrit par la Cour supérieure, la Municipalité pourra entreprendre les mesures requises aux frais de M. Marcel Langlois, y compris le démantèlement des installations servant à l'exploitation de l'érablière.

Que le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-141 **Résolution d'appuie : accueil des enfants à besoins particuliers dans les camps de jour municipaux**

Considérant que les Municipalités sortent complètement de leur champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

Considérant que l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

Considérant que malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

Considérant que les camps de jour municipaux sont animés par des jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans;

Considérant que les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte, qui donne

l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents;

Considérant tous ces besoins. Les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

Considérant également que les demandes d'accompagnement pour les enfants à besoins particuliers physiques ou psychologiques sont en nette croissance d'année en année;

Considérant l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriées aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camp de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

Considérant la lettre de la FQM (Fédération québécoise des municipalités) du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci;

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick appuie la demande faite par la FQM et acheminée à la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose :

- De bonifier l'enveloppe liée au Programme d'assistance financière aux loisirs des personnes différentes (handicapées) — volet accompagnement;
- Mettre en place, à court terme, un comité formé des instances pouvant être concernés afin d'analyser tous les enjeux des camps de jour municipaux-service de camps de jour qui serait sûrement mieux adapté à partir du ministère de l'Éducation;
- Prioriser la création d'une mesure financière spécifique aux camps de jour;

Que cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et aux municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-142 **Invitation du maire de Val-des-Sources : Tournoi de golf du maire de la Ville de Val-des-Sources édition 2025**

Considérant que la Ville de Val-des-Sources organise un tournoi de golf annuel dont les profits sont destinés à soutenir des projets communautaires locaux;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Tingwick respecter les principes d'équité et de transparence dans l'attribution de fonds à des initiatives extérieures;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance, il est résolu que le Conseil refuse l'invitation du maire de Val-des-Sources au Tournoi de golf du maire de la Ville de Val-des-Sources, édition 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-143 **Facture service de garde impayé : dossier D-6480 : 287.39 $: agence de recouvrement**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu de retenir les services d'une agence de recouvrement pour facture de Service de garde impayé au montant de 287.39 $.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Moisson Mauricie/Centre-du-Québec : Brunch-bénéfice le 4 mai : 50 $/personne
La résolution numéro 2025-04-144

Il est proposé par le conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu que le Conseil refuse de participer au Brunch-bénéfice de Moisson Mauricie/Centre-du-Québec, le 4 mai prochain au coût de 50 $/personne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-145 **Nomination de la directrice-générale/greffière trésorière : application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens**

Considérant la nécessité de protéger la sécurité et le bien-être des citoyens, notamment en ce qui concerne la gestion des animaux domestiques, en particulier des chiens, et ce, conformément à la loi visant à favoriser la protection des personnes;

Considérant la responsabilité de la municipalité de veiller à l'application des règlements en matière de sécurité publique, de bien-être animal et de santé publique;

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick autorise la directrice-générale/greffière-trésorière d'assurer l'application du la mise en œuvre des politiques et règlements relatifs à la sécurité publique, la gestion des animaux et d'autres questions d'ordre municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.

Des questions sont posées sur les sujets suivants : remerciement pour la levée de la cour de l'église, balai-brosse pour le terrain de pickleball, suivi chiens dangereux, remerciement autorisation demande de stop, motivation refus dos d'âne rue Réal-Boutin, terrain de tennis de pickleball au parc des Trois-Lacs, activités de l'école pourquoi le Conseil n'a pas participé, signalisation « attention à nos enfants » chemin Craig, sable trafique de puits.

2025-04-146 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance, il est résolu que la présente séance soit close. (20 h 15).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2025-04-104, 2025-04-105, 2025-04-106, 2025-04-107, 2025-04-108, 2025-04-109, 2025-04-111, 2025-04-112, 2025-04-113, 2025-04-114, 2025-04-115, 2025-04-116, 2025-04-117, 2025-04-118, 2025-04-121, 2025-04-127, 2025-04-128, 2025-04-129, 2025-04-130, 2025-04-131, 2025-04-133, 2025-04-136, 2025-04-138, 2025-04-139, 2025-04-140 et 2025-04-143.

_____

Chantale Ramsay
Directrice générale & greffière-trésorière

%%%%%%%%%%%%%%%%%%%

Chantale Ramsay **Directrice générale et** **greffière-trésorière**	**Réal Fortin** **Maire**

%%%%%%%%%%%%%%%%%%%

Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Réal Fortin, maire

%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%